



Température et conditions de travail

Par **WorkingGirl**, le **15/02/2018** à **09:48**

Bonjour,rnrnLes conditions de travail me font tomber malade.rnJe travaille dans un bureau et il y a une salle d'attente. Chaque fois que j'appelle mon client je dois sortir dans la salle d'attente. Le problème c'est qu'il fait très froid je tombe souvent malade il n'y a pas de chauffage dans la salle d'attente et c'est mal isolé. Même mes clients s'en plaignent. Mon employeur ne fait rien après multiple demande d'installation de chauffage. Il y a un chauffage dans mon bureau mais les différences de températures me rendent malade ou si j'éteins celui de mon bureau j'attrape froid. rnY'a t il une température minimale à respecter? rnrnMerci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **15/02/2018** à **11:15**

Bonjour,rnNonrnMais il y a des équipements de protection individuelle et des temps maximum d'exposition au froid en fonction des températures à supporter.rnDans votre cas il suffit que vous disposiez d'un téléphone dans votre bureau pour résoudre le problème, et je ne vois pas ce qui s'y oppose.

Par **morobar**, le **15/02/2018** à **11:30**

Oui, mais cela n'indique pas de température surtout pour des durées brèves et non régulièresrnC'est pour cela que j'ai évoqué les équipements et les temps d'exposition.rnJ'ai travaillé des années en alternant les températures positives, nulles voire négatives, dans la logistique alimentaire.rnDans la situation exposée, le recours aux DP s'impose si l'employeur

ne veut pas régler ce problème de téléphonie qui parait vu d'ici peu compréhensible.

Par **WorkingGirl**, le **15/02/2018** à **13:27**

Merci je vais envoyer les articles à mon employeur en espérant qu'il réagisse enfin...